

mes-placementspea

OFFREZ LE MEILLEUR À VOTRE PEA



0%

**de frais d'entrée
et de frais d'arbitrage**

0%

de frais de gestion*
sur les 104 unités de compte
(SICAV/FCP)

104

**supports
SICAV/FCP**

* 0 % dans l'enveloppe PEA. En cas de rachat entraînant la clôture du PEA mais le maintien du contrat de capitalisation, des frais de gestion de 0,60 % par an seront prélevés sur le contrat de capitalisation.

mes-placementspea
est assuré par

SURAVENIR 
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

CONTRAT INDIVIDUEL DE CAPITALISATION PEA MULTI-SUPPORT/ MULTI-GESTIONNAIRE CONSULTABLE ET GÉRABLE PAR INTERNET

MODE D'EMPLOI

mes-placementspea est assuré et géré par Suravenir, compagnie d'assurance régie par le Code des Assurances (filiale à 100 % du Crédit Mutuel Arkéa).

CADRE FISCAL PEA Assurance

LES VERSEMENTS

Chèque à l'ordre exclusif de Suravenir

Versements libres

- Versement initial : 500 € minimum
- Versements complémentaires : 100 €
- Minimum par support : 25 €

Versements libres programmés

- Périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle
- Montants : 50 € / mois • 150 € / trimestre • 300 € / semestre • 600 € / an
- Minimum par support : 25 €
- Date de prélèvement : au choix : 1, 10, 20 ou dernier jour du mois

Plafond de versement

- 150 000 € pour une personne seule

Important : la souscription est limitée à 1 PEA par personne.

LES FRAIS

Frais d'entrée/sortie

- Versement initial, versements libres et/ou versements libres programmés : 0%
- Dans les supports : 0%

Frais de gestion*

- 0%

Frais d'arbitrage

- arbitrages : gratuits

LES SUPPORTS

- 104 SICAV/FCP
- Des partenariats privilégiés avec Amiral Gestion, Financière Arbevel et Moneta A.M.

LES ARBITRAGES

- Montant minimum : 50 €
- Solde minimum sur chaque support après arbitrage : 25 € ou 0 €

LES DATES D'INVESTISSEMENT/DÉSINVESTISSEMENT

Le versement initial est affecté directement sur les unités de compte choisies sans attendre la fin du délai légal de renonciation d'1 mois.

- Versements : J + 3 à réception du dossier par l'assureur
- Rachats, décès, terme : jour de réception des documents
- Arbitrages courrier/fax : J + 1 (de cotation) si réception de la demande aux heures d'ouverture des bureaux
- Arbitrages internet : J + 1 jour ouvré (de cotation) si réalisés avant 20h00

LA DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

Avance (possible dès que le contrat a 6 mois)

- Montant maximum : 60% de l'épargne acquise (minimum 1 000€)

Rachats partiels libres ou programmés

- Possible à tout moment
- Montant minimum : 100 €

Important : un rachat partiel avant la 8^{ème} année clôture le PEA tout en conservant l'enveloppe capitalisation.

Rachat total (possible à tout moment)

- Sortie en capital ou en rente viagère (à partir de la 8^{ème} année)

LES OPTIONS DE GESTION

Ces options sont gratuites et ne sont pas compatibles entre elles

Arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values

Cette option permet de sécuriser les plus-values boursières réalisées par les Unités de Compte sur un support sécuritaire.

- Possible à tout moment
- Seuils de déclenchement : 5 % (puis paliers de 1 %)

Dynamisation progressive de l'investissement

Cette option permet d'orienter progressivement tout ou partie de son capital depuis un ou deux supports éligibles vers une ou plusieurs unités de comptes éligibles.

- Périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle
- Montant à arbitrer au minimum de 1 000 €

Rééquilibrage automatique

Cette option permet de rétablir une répartition définie préalablement.

- Périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle

Arbitrage sur alerte à seuil évolutif, stop loss relatif

Cette option permet de sécuriser les plus-values réalisées par les Unités de compte, sur 1 ou 2 supports éligibles.

- Possible à tout moment
- Seuils de déclenchement : 5 % (puis paliers de 1 %)

LE TRANSFERT DE PEA

Procédure

- Souscrire au contrat mes-placementspea sans faire de versement sur le nouveau PEA
- Joindre au bulletin de souscription le certificat d'identification du plan à transférer

Frais prélevés par mes-placements

- Aucun
- Remboursement de la totalité des éventuels frais de transfert sur présentation d'une preuve de débit (copie de relevé bancaire).

Délai de transfert

Un mois au minimum